

PRODUITS DÉRIVÉS

LES CONTRATS À TERME : MODE D'EMPLOI

Introduction

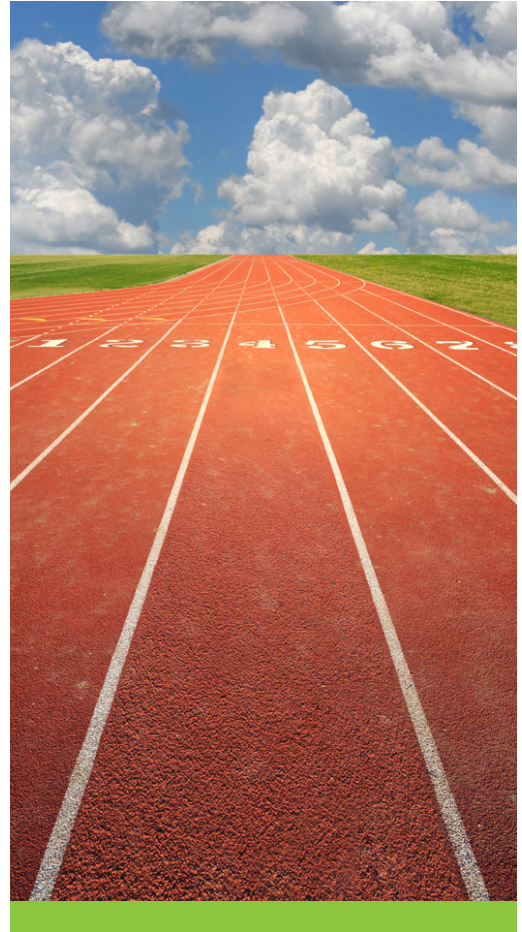
Les contrats à terme ayant pour sous-jacent des produits agricoles (maïs, blé, cacao, sucre...) existent depuis plus d'un siècle et sont largement utilisés par les opérateurs.

Les contrats à terme sur instruments financiers, plus récents, connaissent depuis les vingt dernières années un développement spectaculaire en Europe.

En fixant dès la conclusion du contrat les conditions financières des opérations à venir, les contrats à terme permettent de gérer les risques liés à de futures opérations financières.

Ils répondent également aux besoins des investisseurs individuels, en leur donnant la possibilité de protéger un portefeuille ou de dynamiser des performances.

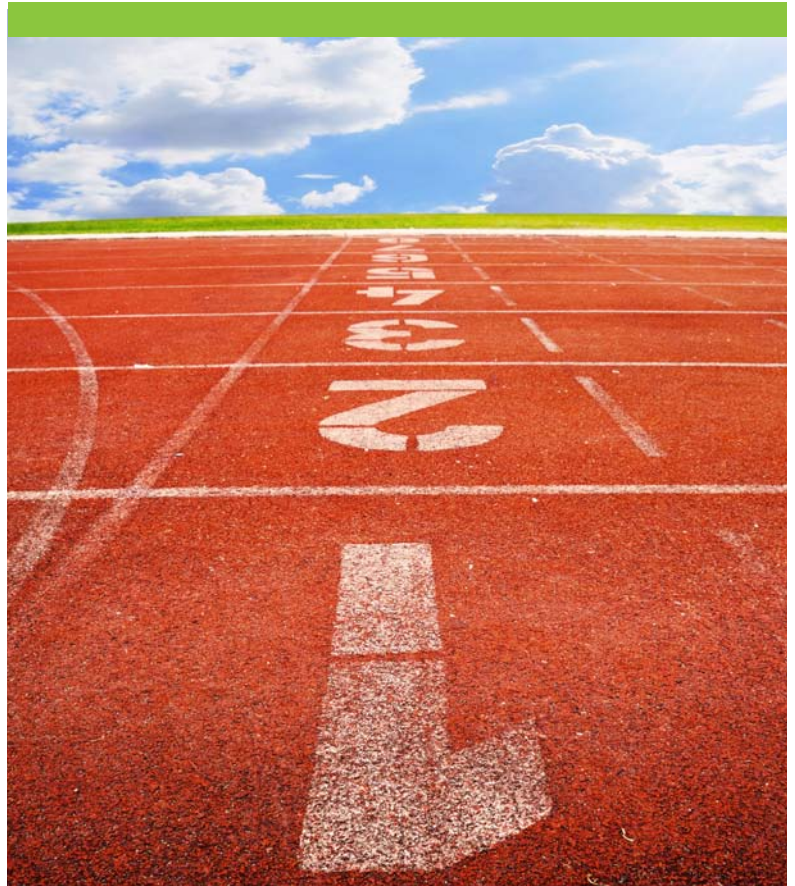
La lecture de cette brochure vous permettra de faire vos premiers pas dans l'utilisation des contrats à terme cotés sur NYSE Liffe.



Définition

Un contrat à terme ou « future » en anglais, est un engagement négocié entre deux contreparties qui permet :

- d'acheter ou de vendre ;
- une quantité déterminée d'un actif sous-jacent ;
- à une date prédéterminée (la date d'échéance) ;
- à un prix convenu à l'avance.



Les contrats à terme (futures) constituent une promesse ferme, c'est-à-dire que l'acheteur du contrat à la date d'expiration s'engage à acheter l'actif sous-jacent au prix convenu. Le vendeur du contrat quant à lui doit, à la date d'expiration, livrer l'actif sous-jacent ou son équivalent en espèces, selon les standards du contrat négocié.

Les contrats à terme sont des produits standardisés négociables sur un marché réglementé par le biais d'intermédiaires spécialisés en produits dérivés. Ils peuvent être achetés ou vendus tout au long de leur durée de vie.

Vous pouvez ouvrir une position indifféremment en achetant ou en vendant un contrat à terme. Inversement, vous pouvez fermer votre position en rachetant ou en revendant ce même contrat à terme avant la date d'échéance. En pratique, la plupart des positions ouvertes sont closes avant leur expiration.

Si vous anticipez la hausse d'un actif sous-jacent, vous pouvez acheter un contrat à terme, c'est-à-dire prendre une **position longue**, ce qui vous engagera à acquérir l'actif sous-jacent, ou l'équivalent en espèces, à un prix pré-convenu et à une certaine date.

Si vous anticipez la baisse d'un actif sous-jacent, vous pouvez vendre un contrat à terme, c'est-à-dire prendre une **position courte**, ce qui vous engagera à livrer l'actif sous-jacent, ou l'équivalent en espèces, à un prix pré-convenu et à une certaine date.

Si à la clôture de la position ou au plus tard à la date d'échéance, le prix du support du contrat est supérieur au prix spécifié à la conclusion du contrat, l'acheteur du contrat réalise un profit et le vendeur du contrat subit une perte.

A l'inverse, si à la clôture de la position ou au plus tard à la date d'échéance, le prix du support du contrat est inférieur au prix spécifié à la conclusion du contrat, l'acheteur du contrat subit une perte et le vendeur réalise un profit.

Il ne faut pas confondre les contrats à terme (engagement ferme) avec les contrats d'options dont le caractère optionnel donne à l'acheteur d'un contrat d'option le choix d'exercer ou non le droit qu'il a acquis en fonction des évolutions du marché.

L'essentiel des contrats à terme

Actif sous-jacent

C'est l'actif support du contrat. L'actif sous-jacent d'un contrat à terme peut être un actif physique (matières premières ou agricoles), un instrument financier (actions, obligations, taux d'intérêt, cours de change) ou encore un indice boursier ou climatique.

NYSE Liffe, le marché international des produits dérivés du groupe NYSE Euronext, propose à la cotation à Paris une gamme de contrats à terme sur indices parmi lesquels le contrat à terme sur l'indice CAC 40® est le plus négocié.

Echéance

C'est la date de fin de validité du contrat. Pour les contrats à terme, les dates d'échéance sont standardisées (le 3^{ème} vendredi du mois d'échéance).

L'investisseur choisit l'échéance sur laquelle il veut négocier dans la gamme des échéances existantes. La plus négociée est généralement celle du mois en cours.

Par exemple, concernant le contrat à terme sur l'indice CAC 40®, les négociations sont simultanément ouvertes sur 14 échéances glissantes mensuelles, trimestrielles et semestrielles.

Dépôt de garantie

C'est le montant de dépôt exigé préalablement à toute négociation. Il sera bloqué sur votre compte. Votre intermédiaire doit lui-même verser un dépôt de garantie auprès de la chambre de compensation et se doit de demander à son client au minimum le même montant de dépôt.

Votre intermédiaire financier peut accepter en garantie d'autres actifs que les espèces, tels que des titres de créance, des titres de capital ou des OPCVM. Ces actifs sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché ou à leur valeur liquidative et se voient appliquer un taux d'abattement fixé par votre intermédiaire.


Pour le contrat à terme sur l'indice CAC 40® le dépôt de garantie est de 2 500 € au 25 juillet 2012.

Ce montant est révisable à tout moment par la chambre de compensation en fonction des évolutions de marché. Ce montant est également susceptible d'être majoré par votre intermédiaire financier.

Horizon de cotation

Au 31 janvier 2013 les échéances disponibles pour le contrat à terme sur l'indice CAC 40® s'échelonnent jusqu'en décembre 2017 :

février 2013, mars 2013, avril 2013
juin 2013, septembre 2013, décembre 2013,
juin 2014, décembre 2014,
juin 2015, décembre 2015,
juin 2016, décembre 2016,
juin 2017, décembre 2017.



Ce mécanisme de liquidation s'applique également à la liquidation d'office d'une position, c'est-à-dire à l'initiative de la chambre de compensation ou d'un membre du marché dans le cas de défaillance du donneur d'ordres.

La valeur d'un contrat

C'est la valeur sur laquelle porte l'engagement.
Valeur du contrat = nombre de contrats x valeur d'un point d'indice x cours du contrat à terme.

Exemple :

Pour le contrat à terme sur l'indice CAC 40® à chaque point d'indice est affectée la valeur de 10 €. Par exemple, si l'indice CAC 40® atteint à terme 3 382 points sur l'échéance septembre 2012, la valeur nominale sur laquelle porte le contrat à terme s'élève à : $3\,382 \times 10 = 33\,820$ €.

Cours de compensation

Le cours de compensation d'un contrat à terme est établi après chaque séance de bourse par NYSE Liffe à partir des cours de fin de séance.

Il sert à la détermination des appels de marge et à la valorisation des contrats en position.


Liquidation

Ce terme est utilisé pour le dénouement à l'échéance d'une position ouverte par compensation financière.

Le 3^{ème} vendredi de chaque mois a lieu la liquidation des contrats à terme arrivés à échéance. C'est alors qu'intervient le mécanisme de liquidation qui s'effectue pour les contrats à terme sur indices boursiers, sous forme de règlement en espèces correspondant à la différence entre le cours de compensation de la veille et le cours de liquidation, qui constitue un ultime appel de marge.

Pour les contrats à terme sur l'indice CAC 40® le cours de liquidation est égal à la moyenne des valeurs de l'indice publiées entre 15 h 40 et 16 h 00.

Ce cours est calculé et diffusé le jour de l'échéance des contrats.




Parfois, le 3^{ème} vendredi du mois est un jour férié, il est conseillé de se reporter au calendrier des jours d'échéances disponible sur le site www.boursedeparis.fr

Appel de marge

Chaque jour après la clôture du marché, les positions des opérateurs sont fictivement liquidées sur la base du cours de compensation.

Pour chaque échéance la chambre de compensation calcule les pertes ou les gains potentiellement réalisés dans la journée sous forme d'un appel de marge qui correspond :

- **le jour où la position est ouverte**, à la différence entre le cours de compensation du jour et le cours auquel a eu lieu la transaction ;
- **les jours suivants**, à la différence entre le cours de compensation du jour et le cours de compensation de la veille ;
- **le jour où la position est clôturée**, à la différence entre le cours auquel a eu lieu la transaction et le cours de compensation de la veille.



L'effet de levier fonctionne à la hausse comme à la baisse amplifiant les gains comme les pertes.

Les appels de marge sont quotidiennement débités ou crédités par l'intermédiaire auprès du donneur d'ordres afin de couvrir la dépréciation ou de lui faire bénéficier de l'appréciation des contrats qu'il a en position. Si le compte n'est pas suffisamment approvisionné pour faire face à l'appel de marge, l'intermédiaire est en droit de solder tout ou partie de la position et d'utiliser le dépôt de garantie pour régler l'appel de marge.

Position ouverte

La position ouverte d'un opérateur représente à une date donnée le nombre total de contrats qu'il devrait négocier sur le marché pour clôturer sa position.

Effet de levier

Pour intervenir sur les contrats à terme il suffit de verser un dépôt de garantie auprès de son intermédiaire. En général, ce dépôt de garantie représente entre 5 % et 10 % de la valeur nominale du contrat, ce qui permet à l'investisseur de bénéficier d'un effet de levier : il est possible de prendre position sur un montant nominal donné tout en ne mobilisant qu'une partie minimale de ce montant nominal.

Exemple d'achat/vente (hors frais)

Achat le 8 janvier de 2 contrats à terme sur l'indice CAC 40® échéance mars qui cotent 3 280,50.

Ces 2 contrats représentent une valeur nominale de $3\,280,50 \times 10 \text{ €} \times 2$ soit 65 610 €.

Un dépôt minimum de $2\,500 \text{ €} \times 2$ soit 5 000 € vous sera demandé par votre intermédiaire.

Le marché ayant progressé de 5 %, revente le 10 janvier des 2 contrats qui cotent 3 444,50.

	OPÉRATION	COURS DE COMPENSATION	DEPÔT DE GARANTIE EN €	APPEL DE MARGE EN €
8 janvier	Achat de 2 contrats à 3 280,50 Versement du dépôt de garantie : $2 \times 2\,500 \text{ €}$ Montant de l'appel de marge : $(3\,315 - 3\,280,5) \times 10 \times 2$	3 315	- 5 000	+690
9 janvier	Montant de l'appel de marge : $(3\,315 - 3\,305) \times 10 \times 2$	3 305		- 200
10 janvier	Vente de 2 contrats à 3 444,50 Remboursement du dépôt de garantie Montant de l'appel de marge : $(3\,444,50 - 3\,305) \times 10 \times 2$		- 5 000	+ 2 790
			Résultat	+ 3 280

Résultat de l'opération :
 $(3\,444,50 - 3\,280,50) \times 10 \times 2 = 3\,280 \text{ €}$

L'investisseur a bénéficié d'un effet de levier en prenant position sur un montant nominal de 65 610 € et en ne mobilisant que 5 000 €, il a réalisé un gain de 3 280 € soit + 65,6 % alors que le marché n'a progressé que de 5 %.

Pourquoi utiliser les contrats à terme ?

Couverture d'un portefeuille

Exemple de couverture :

- Votre portefeuille de 150 000 € investi en actions françaises a une composition proche de celle de l'indice CAC 40®.

Vous anticipez une baisse du CAC 40® échéance juillet.

Vous souhaitez protéger votre portefeuille contre cette baisse du marché.

- Vous décidez de vendre des contrats à terme sur l'indice CAC 40®.

Le 24 juin l'indice CAC 40® vaut 4 533,40 € et le contrat à terme sur l'indice CAC 40® échéance juillet cote à la vente 4 548,50. Vous vendez 3 contrats sur l'indice pour une valeur nominale de $4\,548,50 \times 3 \times 10 \text{ €} = 136\,455 \text{ €}$.

Cas 1 : baisse du marché

- 1 mois plus tard, l'indice CAC 40® a perdu 5 % (4 306,73) et le future CAC 40® échéance juillet cote 4 321.

- Valeur du portefeuille :
 $150\,000 \times 95 \% = 142\,500 \text{ €}$

- Gains sur le future CAC 40® :
 $+ 6\,825 \text{ €} = (4\,548,50 - 4\,321) \times 3 \times 10$

- Valorisation totale du portefeuille :
149 325 €

Cas 2 : hausse du marché

- 1 mois plus tard, l'indice CAC 40® a progressé de 3 % (4 669,40) et le future CAC 40® cote 4 683.

- Valeur du portefeuille :
 $150\,000 \times 103 \% = 154\,500 \text{ €}$

- Pertes sur future CAC 40® :
 $- 4\,035 \text{ €} = (4\,548,50 - 4\,683) \times 3 \times 10$

- Valorisation totale du portefeuille :
150 465 €

Dans un cas comme dans l'autre les gains (ou les pertes) enregistrés sur le contrat à terme compensent quasi-exactement les pertes (ou les gains) réalisées sur le portefeuille au comptant. La vente de contrats à terme a permis de protéger votre portefeuille en le « figeant ».

Mais cela entraîne un coût d'opportunité si le marché poursuit sa hausse.

Exposition au marché à la hausse comme à la baisse

Habituellement, lorsque vous investissez en actions, vous obéissez à la règle qui conduit à acheter d'abord au plus bas, et vendre ensuite au plus haut, afin d'en tirer un bénéfice. Sur un marché à terme, vous avez la possibilité d'initier une opération en vendant des contrats à terme. Ainsi, si vous anticipez une baisse des cours, vous vendez des contrats à terme.

Si votre anticipation se révèle juste, le cours de votre contrat baissera de concert avec le cours de l'actif sous-jacent, la position pourra être coupée en rachetant votre contrat à terme à un cours inférieur et générer un gain.

Les contrats à terme en pratique

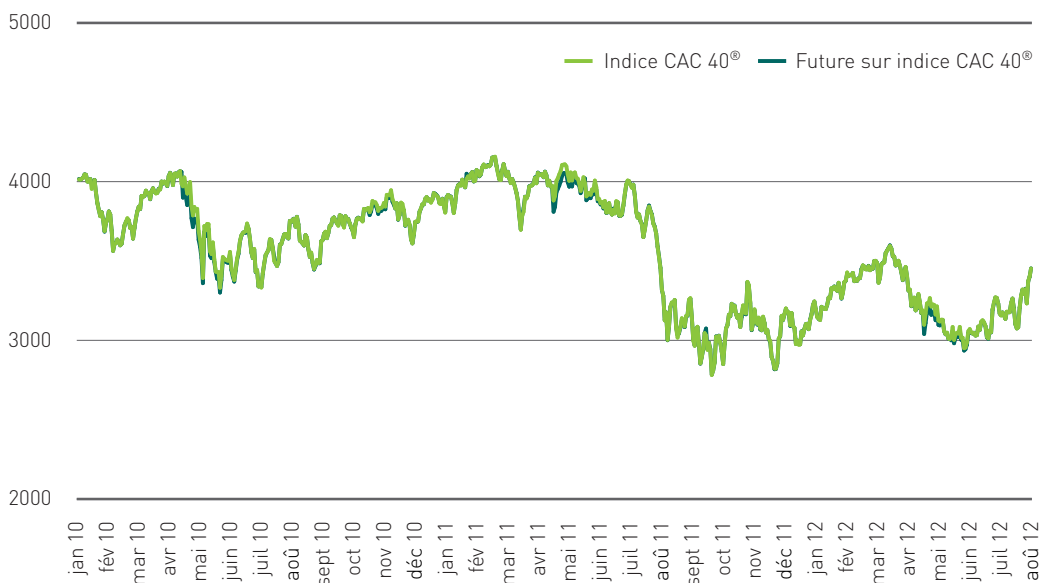
Pourquoi le cours du contrat à terme sur l'indice CAC 40® est-il parfois différent de la valeur de l'indice CAC 40® ?

Contrairement au taux d'intérêt nominal, un contrat à terme vaut le prix de l'actif sous-jacent aujourd'hui :

- augmenté du taux d'intérêt sur la période,
- augmenté ou diminué des éléments qui, jusqu'à l'échéance vont influencer sur les prix de l'actif sous-jacent (notamment les dividendes).

C'est pourquoi les cours peuvent être différents. Plus on se rapproche de l'échéance et plus le cours du contrat à terme se rapproche du cours du sous-jacent.

EVOLUTION DU COURS DU CONTRAT À TERME SUR INDICE CAC 40® ET DE L'INDICE CAC 40®



Comment déboucler sa position ?

Pendant toute la durée de vie du contrat il est possible de déboucler sa position sur le marché grâce à la possibilité de négocier à tout moment. Il suffit de réaliser une opération de sens inverse à l'opération initiale. Toutefois, si on attend l'échéance, l'opération sera débouclée automatiquement et donnera lieu au règlement d'un ultime appel de marge.

Comment reconduire sa position sur une autre échéance ?

Sur instruction du client, l'intermédiaire effectuera le « roll » de la position :

- pour reconduire une **position acheteuse**, l'intermédiaire exécutera simultanément une vente sur l'échéance du mois en cours et un achat sur une échéance plus lointaine,
- pour reconduire une **position vendeuse**, l'intermédiaire exécutera simultanément un achat sur l'échéance du mois en cours et une vente sur une échéance plus lointaine.

Comment acheter ou vendre des contrats à terme ?

Si vous désirez acheter ou vendre des actions, vous devez passer un ordre d'achat ou de vente sur le marché des actions. La démarche est similaire pour les contrats à terme.

Les contrats à terme sont achetés et vendus sur les marchés à terme de NYSE Liffe, lieu de rencontre entre les acheteurs et les vendeurs. Acheteurs et vendeurs ne se rencontrent pas personnellement, mais grâce à un intermédiaire qui achemine les ordres sur le marché. Cette intermédiation est assurée par un courtier en ligne, un courtier ou plus rarement une banque à réseau.

NYSE Liffe vous assure que votre ordre sera bien exécuté et vérifie que la procédure est effectuée dans les règles. Votre intermédiaire ne peut en aucun cas avoir d'influence, ni sur votre ordre, ni sur les cours.

La garantie d'un service de qualité en matière de transaction sur les marchés à terme est pour vous extrêmement importante. C'est pourquoi votre intermédiaire doit pouvoir répondre de manière précise et professionnelle à votre demande.

NYSE Liffe a mis en place un programme « Options et Futures Partners » afin de faciliter l'accès des investisseurs particuliers aux produits options et futures sur actions et indices.

Les frais de transaction

A l'instar des transactions sur actions, des frais de transaction vous seront demandés pour la négociation des contrats à terme. Ces coûts ne sont pas uniformes et diffèrent légèrement d'un intermédiaire à l'autre. Aussi n'hésitez pas à demander à plusieurs intermédiaires leur tarification respective.

NYSE Liffe : un marché réglementé et sécurisé

L'ensemble des marchés dérivés de NYSE Euronext regroupe aujourd'hui 6 places financières : Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Londres, New-York et Paris. En Europe l'activité des dérivés rassemblée sous l'appellation NYSE Liffe se situe au 2ème rang mondial en nombre de contrats négociés.

Chacun des marchés de NYSE Liffe bénéficie du label de marché réglementé et relève des autorités locales des marchés : FSA pour Londres, AFM pour Amsterdam, CBF pour Bruxelles, CMVM pour Lisbonne et l'AMF pour Paris.

Tous les marchés de NYSE Liffe sont compensés et garantis par une chambre de compensation qui assure la bonne fin des opérations en cas de défaillance d'une contrepartie sur le marché des dérivés.

A travers ces différents marchés, NYSE Liffe offre aux investisseurs une large gamme de produits tels que dérivés de taux, d'actions, d'indices, de marchandises et de devises.

Ces instruments financiers n'en restent pas moins soumis à la réglementation nationale.

Suivre les cotations des contrats à terme

Vous pouvez consulter en temps différé de 15 minutes le prix des contrats à terme cotés sur NYSE Liffe sur le site www.boursedeparis.fr ou bien sur les sites internet de rediffusion d'information financière.

Pour en savoir plus :

Rendez vous sur le site internet www.boursedeparis.fr.

Dernières recommandations

La décision est prise : vous êtes prêt à intervenir sur les contrats à terme, mais vous manquez d'expérience et ces produits financiers ne vous sont pas encore très familiers. Un bon conseil : commencez en créant un portefeuille virtuel sur internet.

Vous améliorerez ainsi vos connaissances et vous vous familiariserez avec le fonctionnement des marchés à terme.

N'hésitez pas à assister à des réunions d'information sur ces produits et à suivre des sessions de formation. Vous pouvez aussi vous abonner à des magazines et revues qui vous expliqueront le fonctionnement de ces produits et vous fourniront des informations utiles.

En investissant votre capital dans différents produits, vous limitez vos risques. Diversifiez donc vos investissements.

Utilisez les contrats à terme pour protéger votre portefeuille.

Les contrats à terme vous permettent de profiter aussi bien d'une hausse que d'une baisse des cours.



Annexe

Caractéristiques du contrat à terme sur l'indice CAC 40®

Actif sous-jacent	L'indice CAC 40® est l'indice phare du marché français, il est calculé sur un échantillon de 40 valeurs choisies parmi les 100 plus grandes capitalisations du marché parisien NYSE Euronext. L'indice CAC 40® est calculé de manière continue par NYSE Euronext.
Unité de négociation	Pour chaque contrat, un point d'indice vaut 10 euros. La taille du contrat est donc égale à la valeur du « future » sur l'indice CAC 40® multipliée par 10 euros. Si le « future » sur indice CAC 40® cote 3 978,5 points, chaque contrat vaut 3 978,5 x 10€ = 39 785€.
Marché de cotation	NYSE Liffe Paris
Echelon minimum de cotation	Le contrat à terme sur l'indice CAC 40® est coté en point d'indice avec une seule décimale. La variation minimale est de 0,5 point d'indice soit 5 euros.
Horaire de cotation	Les cotations s'étendent de 8 h 00 à 22 h 00. La séance de cotation étant divisée en deux périodes distinctes : – La « session du jour » : de 8 h 00 à 18 h 30 (le cours de compensation du jour est établi à 17 h 35, toutefois les ordres passés de 17 h 35 à 18 h 30 sont compensés sur la base du cours du jour) ; – La « session de nuit » : de 18 h 30 à 22 h 00 (les ordres seront compensés le jour de bourse suivant).
Échéances	Comme tout contrat à terme, l'achat d'un contrat engage son acheteur et son vendeur sur une certaine durée. Les négociations s'effectuent simultanément sur 14 échéances glissantes : 3 échéances mensuelles ; 3 échéances trimestrielles du cycle mars, juin, septembre, décembre ; 8 échéances semestrielles du cycle juin et décembre. Il est possible de traiter sur les « futures » jusqu'à leur date d'échéance qui intervient le 3 ^{ème} vendredi du mois d'échéance à 16 h 00. Une nouvelle échéance est ensuite ouverte, le premier jour de bourse suivant la clôture. Remarque : le contrat portant sur l'échéance la plus rapprochée est le plus liquide, c'est sur celui-là que se concentre l'essentiel des transactions.
Dépôt de garantie	Pour intervenir sur les contrats à terme il faut disposer d'une certaine somme sur son compte, c'est le dépôt de garantie. Le montant minimum du dépôt de garantie est exigé par la Chambre de Compensation, mais l'intermédiaire peut exiger un montant supérieur. Ce montant minimum est révisable à tout moment par La Chambre de Compensation en fonction des évolutions de marché.
Cours de compensation	A l'issue de chaque séance de négociation, NYSE Liffe détermine le cours de compensation de chaque contrat sur la base des cours cotés à la fin de la séance. Des appels de marge quotidiens sont réalisés sur la base de ce cours de compensation.
Appels de marge	Chaque jour après la clôture du marché, les positions des opérateurs sont fictivement liquidées sur la base du cours de compensation. Pour chaque échéance la chambre de compensation calcule les pertes ou les gains potentiellement réalisés dans la journée sous forme d'un appel de marge qui correspond à la différence entre le cours de compensation de la veille et celui du jour. Les appels de marge sont quotidiennement débités ou crédités par l'intermédiaire auprès du donneur d'ordres afin de couvrir la dépréciation ou de lui faire bénéficier de l'appréciation des contrats qu'il a en position. L'appel de marge permet donc de couvrir la dépréciation éventuelle de la position ouverte sur le marché. Si le compte n'est pas suffisamment approvisionné, pour faire face à l'appel de marge, l'intermédiaire est en droit de solder tout ou partie de la position et d'utiliser le dépôt de garantie pour régler l'appel de marge.
Liquidation	Le 3 ^{ème} vendredi de chaque mois a lieu la liquidation des contrats à terme arrivés à échéance, qui s'effectue sous forme de règlement en espèces de la différence entre le cours de compensation de la veille et le cours de liquidation. Il n'y a pas livraison de titres à l'échéance.
Frais de transaction	Variable suivant les intermédiaires.

Contacts

Tel. +33 (0) 1 49 27 12 27

infoeu@nyx.com

www.boursedeparis.fr

Amsterdam

P.O. Box 19163

1000 GD Amsterdam

Pays-Bas

Tél. +31 (0)20 550 4444

Bruxelles

Palais de la Bourse/Beurspaleis

Place de la Bourse/Beursplein

1000 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 509 12 11

Lisbonne

Avenida da Liberdade, N° 196

1250-147 Lisbonne

Portugal

Tél. +351 21 790 00 00

Londres

Cannon Bridge House

1 Cousin Lane

Londres EC4R 3XX

Grande Bretagne

Tél. +44 (0)20 7623 0444

Paris

39, rue Cambon

75039 Paris Cedex 01

France

Tél. +33 (0)1 49 27 12 27

NYSE Euronext signifie NYSE Euronext, société holding issue du rapprochement de NYSE Group Inc et Euronext N.V., et toute filiale détenue directement ou indirectement à au moins 50 % par NYSE Euronext. NYSE Liffe est le nom commercial qui se rapporte aux opérations dérivées de NYSE Euronext aux Etats-Unis et en Europe, comprenant, notamment, pour la partie européenne, les marchés dérivés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Londres et Paris. Tous les droits contenus dans cette publication sont la propriété entière et exclusive de NYSE Euronext et tout autre droit tel que, notamment, sans que cette énumération ne soit exhaustive, les brevets, les dessins et modèles, les droits d'auteur liés à cette publication sont également la propriété de NYSE Euronext. CAC 40® est une marque déposée appartenant à Euronext Paris S.A. LIFFE CONNECT® est une marque déposée appartenant à LIFFE Administration and Management. MONEP® est une marque déposée appartenant à Euronext Paris S.A. NYSE Euronext® est une marque déposée appartenant à NYSE Group, Inc et Euronext N.V. NYSE Liffe® est une marque déposée appartenant à NYSE Group, Inc. Aucune partie de cette publication ne saurait être redistribuée ou reproduite sous aucune forme ou par aucun moyen que ce soit, ou utilisée pour des œuvres dérivées (telles que traduction, transformation ou adaptation) sans l'accord préalable écrit de NYSE Euronext. Les renseignements fournis dans la présente publication sont donnés uniquement à titre d'information et ne constituent en aucun cas une offre, sollicitation, démarchage ou recommandation d'achat ou de vente de placements ou d'engagement dans toute autre transaction. Toute information, description, exemple et calcul contenus dans cette publication sont fournis à titre d'indication et ne doivent pas être traités comme faisant autorité. NYSE Euronext ne saurait être tenu pour responsable [exception faite des cas prévus par la loi] pour toute utilisation de l'information contenue dans la présente publication, que celle-ci soit liée à l'activité de marché ou non. NYSE Euronext, ses salariés et agents ne sont pas responsables des éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cette publication. En conséquence, l'utilisateur reconnaît utiliser les informations qui lui sont proposées à ses seuls risques et périls. Les personnes souhaitant négocier des produits disponibles sur les marchés de NYSE Euronext ou souhaitant offrir à la vente de tels produits aux tiers sont avisées au préalable de vérifier leur position légale et réglementaire dans le territoire concerné ainsi que de s'informer sur les risques y afférents. © 2012, NYSE Euronext – Tous droits réservés.